

"Touche pas à mon compteur"

Une émission présentée par Maud Bigand tous les jeudis sur Radio
Transparence

<http://www.radio-transparence.org/V2/wordpress/2019/01/31/touche-pas-a-mon-compteur-154/>

Ce jeudi 31 janvier Maud a parlé :

- D'incendies
- Du nouvel arrêté du maire de Bovel à propos du règlement sanitaire départemental.
- De l' aspect expression démocratique

Liens des articles cités dans l'émission :

- Téléchargement de l'arrêté du Maire de Bovel et des lettres à la Préfète, au SDE, à 3 ministres : <https://www.grosfichiers.com/4H7BAiiuGRfCd>

(Lien valable jusqu'au 6 février mais ne pas s'inquiéter, je reconduirai le lien tant qu'il y aura des téléchargements)

- Appel à dons pour le Collectif Aveyronnais CCAVES en procédure contre le Syndicat d'Energie local vis à vis des Linky :

Via internet: <https://www.lepotcommun.fr/pot/e6a10xhk>

Par courrier : Chèques à l'ordre de Maître Jean Sébastien Boda et s'envoyer au Pti Bio, 5 allées des Rosiers 12 330 Marcillac

- Incendie de la maison d'Anthony après la pose d'un Linky (Bretagne)

[:https://www.facebook.com/totogour/posts/2044944072287334](https://www.facebook.com/totogour/posts/2044944072287334)

Pour ceux qui ne sont pas sur Facebook, voilà le témoignage.

« 31/12/2018 », Je me souviendrais longtemps de mes 41 ans...

Tout commençait pour le mieux pourtant.. Les copains, les copines, les enfants, les amis, la joie, la bonne humeur, ...Jusqu'à..... « AU FEU !!!! »

Sortez !!! tout le monde et appelez les pompiers.. Le jet d'eau à la main, la panique me prend. Une vie de labeur s'en va. Des heures, des weekends, des nuits... de travail..

Heureusement ce jour-là il y avait des amis à la maison que je ne remercierai jamais assez d'avoir pensé à sauver notre maison sans même penser à leur propre

vie....

A 1h du matin le feu est éteint par les pompiers. Même si le cœur n'y est pas forcément nous trinquons pour la bonne année en leur compagnie en attendant un mec de garde de chez ENEDIS car le courant est toujours présent au niveau de la ligne d'alimentation ...

45 minutes se passent. Constat des pompiers sur la cause du feu.. « Électrique » la même que sur les 3 dernières interventions qu'ils ont fait ces derniers temps. Le technicien Enedis arrive et me dit que le départ est au niveau du Linky (super compteur réputé).

Mon assurance mettra 3 jours à envoyer un expert, 1er janvier oblige.. à moins que ce ne soit les coups de téléphone matin, midi et soir afin de savoir ce que nous devons faire (déclaration, relogement, administratif, qu'est-ce que prévoit le contrat ?.. etc.). Une fois l'expert passé la situation reste la même.. Aucun élément nouveau ! juste une confirmation de ce que l'on savait déjà.. Ce sacré compteur Linky...et qu'on ne doit surtout toucher à RIEN. Et ce gentil Mr rentre chez lui.. La chance qu'il a, lui !

Le vendredi matin « pétage de plomb », coup de téléphone beaucoup moins poli à notre assurance.

Et là on nous annonce un gros changement car c'est Mr le patron des assurances qui reprend le dossier. Un expert privé va passer ce vendredi faire le point avec nous et débloquent la situation du relogement etc. ... ouf il passe le mardi suivant ! Merci les amis et belle maman car en décembre une semaine dans une toile de tente sans eau ni électricité et une petite de 6 ans ça aurait été tendu ...

Les pros privés passent et là « oki » ça va bouger (enfin je croyais)...

18 jours plus tard : les meubles, vêtements et autres affaires personnelles sont toujours à leur place dans les poussières de retombées de fumée ... nous en sommes toujours au stade des devis pour pressing et nettoyage de la maison, mais faut être patient ... de quoi qu'on se plaint ?... vous êtes relogés dans un gîte meublé à la valeur locative de votre maison vide.. Avec ventilation naturelle (simple vitrage), avec bien sûr chauffage électrique à notre charge...certes une somme "d'urgence" nous a été déblocquée il y a 5 jours, ouf ! Merci « les petits sous de côté » sinon les 18 premiers jours auraient été difficiles...

Revenons à notre cher ENEDIS. Hier, 22/01/2019, je reçois un mail qui m'annonce que l'expert ENEDIS ne pourra pas venir avant le 15/02/2019 soit 45 jours après l'incendie.. S'il avait la même réactivité en cas de non-paiement de facture pas sûr que je les acquitteraisMais pourquoi vient-il ? et bien juste pour faire le constat de ce qu'ont déjà confirmé les 2 différents experts, les pompiers, leur intervenant sur place le soir du drame, un électricien professionnel et beaucoup d'artisans. Ce super expert doit se mettre en accord sur la somme et sur les dégâts estimés. Par qui ? eh bien moi bien sûr, petit artisan, j'ai dû prendre plus d'une semaine sur mon temps de travail pour faire les

différents devis, regrouper les corps de métiers.. Analyser sans rien toucher bien sûr ! car je dois laisser ma maison pourrir tant que Mr désiré Enedis n'est pas passé.. Imaginez un boulanger voir son pain en train de griller dans un four et que quelqu'un lui dise, non Monsieur !!! Ne touchez pas !!!!

Aujourd'hui 23/01/2019, l'impasse totale. Devis de reconstruction complets, documents, dossier complet.. Pourquoi attendre et sauver ce qui peut l'être ?... et bien, pas le droit de faire quoi que ce soit avant le 15/02/2019, enfin s'il y a un accord.. Je compte faire un résumé sitôt après ce RDV à moins qu'un expert de cette petite Société (ENEDIS) ait le bonheur de tomber sur mon texte et prenne conscience de la situation dans laquelle ils nous mettent, à cause d'un changement de compteur que nous n'avons jamais demandé mais qui nous a été imposé sous peine de devoir le payer plus tard.

Le bilan est sans appel, si c'était à refaire, oh grand dieu, que non, jamais, nous n'aurions dû accepter !!!!

Merci de partager A très bientôt

Stop Linky Infos Libres 47

Marie-Hélène